

Annexe M :

Synthèse des mesures de prévention pour réduire le risque d'exposition aux allergènes (relié à l'offre alimentaire)

L'annexe M résume les mesures de prévention pour réduire le risque d'exposition aux allergènes lorsque des aliments sont offerts par l'école ou lorsque des aliments provenant de l'extérieur sont offerts à l'école. Cet outil pourrait être affiché dans la classe et dans les locaux du SDG.

Inspiré d'un outil développé par la CCSDM.



SYTHÈSE DES MESURES DE PRÉVENTION POUR RÉDUIRE LE RISQUE D'EXPOSITION AUX ALLERGÈNES

Aliments apportés de la maison et offerts à l'école



ALIMENTS APPORTÉS DE LA MAISON

Informez les parents de la présence d'un enfant allergique dans la classe de leur enfant plutôt que d'imposer des restrictions alimentaires

Informez les parents des mesures de prévention mises en place



ALIMENTS OFFERTS À L'ÉCOLE

COLLATIONS DU SERVICE DE GARDE, REPAS ET LAIT-ÉCOLE

Concevoir des menus pour rendre les collations et les repas accessibles au plus grand nombre d'élèves possibles

Substituer les collations lorsque possible

Rendre accessibles les menus offerts à l'avance aux parents afin qu'ils puissent prendre une décision éclairée quand à l'utilisation de ces services (affichage, site Internet, etc.)



ALIMENTS OFFERTS À L'ÉCOLE

VIA DES ACTIVITÉS ÉDUCATIVES, ATELIERS CULINAIRES ET AUTRES

Avoir recours à des célébrations et des privilèges non alimentaires (voir Annexe P)

Adapter les recettes cuisinées lors d'ateliers culinaires (voir Annexe P)

Informez les parents d'enfants allergiques des recettes cuisinées et du risque quant à la participation à certaines activités



ALIMENTS PROVENANT DE L'EXTÉRIEUR DE L'ÉCOLE

REPAS COMMUNAUTAIRE ET AUTRES

Recommander aux élèves allergiques de consommer uniquement des aliments de la maison lors de ces activités